



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-92006>

Département(s) de publication : 80

Annonce n° 25-92006

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** CHU AMIENS PICARDIE

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 26800014800125

**Ville :** Amiens

**Code postal :** 80000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 80

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'aménagement du bâtiment n° 1 du centre St Victor

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45000000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Travaux d'aménagement du bâtiment n° 1 du centre St Victor. Cet avis d'attribution concerne les lots 1 à 8 et 10. Le lot 9 "Couverture" a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général tenant à la nécessité de redéfinir le périmètre des travaux, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (avis n°25-81928).

**Critères d'attribution :** Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et a donné lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1) Prix : 60 points Le « Prix » sera apprécié au regard du montant total en euro(s) H.T. indiqué dans l'acte d'engagement qui reprend le montant tel qu'indiqué dans la D.P.G.F., sur 60 points. La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « Prix » des travaux est la suivante : Note de l'offre = (M.O.M.D. / M.O.N.) x 60 2) Valeur technique de l'offre : 40 points La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique remis par le candidat sur 40 points et sera décomposée comme suit : - Adéquation de l'équipe dédiée aux travaux à réaliser (point 1 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 15 points. - Pertinence de la méthodologie d'intervention pour réaliser

les travaux (point 2 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 10 points. - Cohérence du planning prévisionnel remis par le candidat au regard des contraintes et du planning général du projet établi par le maître d'ouvrage (point 3 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 10 points. - Qualité des mesures prises pour la protection de l'environnement et le nettoyage du chantier (point 4 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 5 points. Les critères de jugement des offres et leur pondération figurent à l'article 8.2 du Règlement de consultation. L'acheteur se réservait la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

- Le lot n°1 « Gros œuvre » est attribué à la société HUBERT CALLEC dont le siège social est situé à Amiens (80084) pour un montant global et forfaitaire de 64 090.00€ H.T. - Le lot n° 2 « Plomberie » est attribué à la société FARASSE FLUIDES dont le siège social est situé à Cambrai (59400) pour un montant global et forfaitaire de 24 092.74 € H.T. - Le lot n° 3 « Chauffage – Ventilation – Climatisation (CVC) » est attribué à la société FARASSE FLUIDES dont le siège social est situé à Cambrai (59400) pour un montant global et forfaitaire de 30 268.06 € H.T. - Le lot n° 4 « Menuiseries intérieures » est attribué à la société SML QUIGNON dont le siège social est situé à Dury (80480) pour un montant global et forfaitaire de 96 120.50 € H.T. - Le lot n° 5 « Peinture – Revêtement de sol » est attribué à la société CATY PEINTURE dont le siège social est situé à Camon (80450) pour un montant global et forfaitaire de 88 000,00 € H.T. - Le lot n° 6 « Électricité » est attribué à la société SATELEC dont le siège social est situé à Viry-Chatillon (91170) pour un montant global et forfaitaire de 76 021,00 € H.T. - Le lot n° 7 « Métallerie – Serrurerie » est attribué à la société LOISON dont le siège social est situé à Armentières (59427) pour un montant global et forfaitaire de 69 505.00 € H.T. - Le lot n° 8 « Plafond suspendu » est attribué à la société V DANIERE MULTIPLAFONDS dont le siège social est situé à Saint-Sauveur (80470) pour un montant global et forfaitaire de 15 971,08 € H.T. - Le lot n° 10 « Stores – Fermeture » est attribué à la société R2S HAUTS DE France dont le siège social est situé à Lezennes (59260) pour un montant global et forfaitaire de 7 599.15 € H.T.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/08/2025**